



Désaccord entre avocat et notaire

Par **CHAM**, le **18/11/2008** à **22:35**

Bonjour, rn
je suis en litige avec mon constructeur et je viens de signer un compromis de vente concernant cette maison. rn
Parmi les clauses suspensives, il est mentionné dans le sous-seing que la vente ne sera possible que si les travaux concernés par ce litige sont effectués.rn
Or, les actes définitifs devant être signés mi-décembre, mon notaire me dit de faire réaliser les travaux, alors que mon avocat me le déconseille car je risquerais de perdre le bénéfice de la procédure.rn
Que dois-je faire ? rn
D'avance merci pour votre réponse.rn
J-M JEREZ